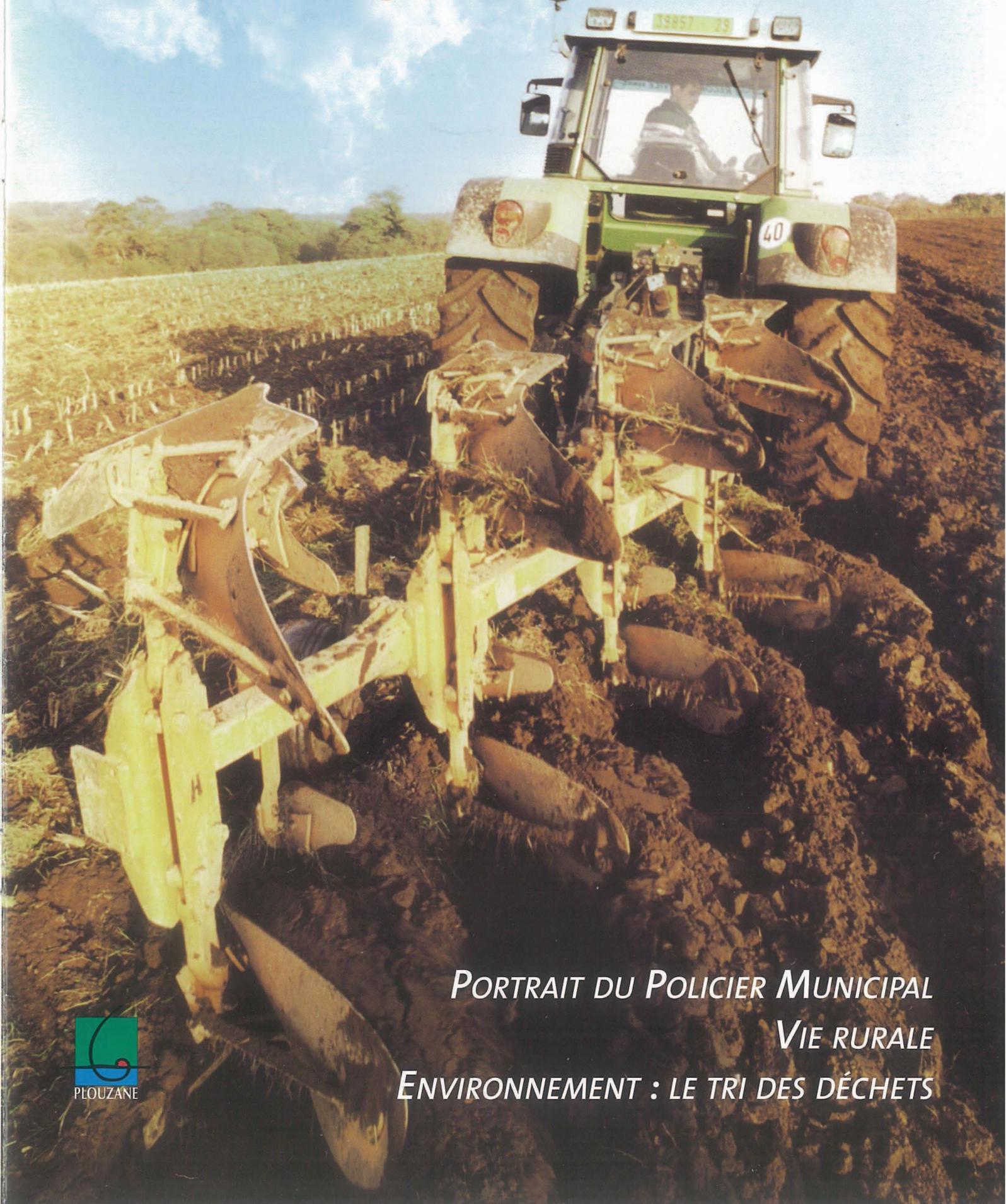


PLOUZANÉ

Magazine

journal d'information municipale - décembre 2001 - n°65



PORTRAIT DU POLICIER MUNICIPAL

VIE RURALE

ENVIRONNEMENT : LE TRI DES DÉCHETS



La Communauté Urbaine de Brest, à laquelle appartient Plouzané, prépare actuellement son projet et contrat d'agglomération pour la période 2002-2006, qui doit être soumis au vote des conseillers communautaires au 1er trimestre de l'année prochaine. Parallèlement, nous assistons à la mise en place du Pays de Brest, qui réunit les communautés de communes du Pays d'Iroise, des Abers, de Lesneven, de Landerneau, de Crozon et la Communauté Urbaine de Brest, et aura pour objectif de coordonner des politiques communes.

Si cette mise en commun des réflexions apparaît séduisante sur le principe, il y a cependant plusieurs écueils qu'il conviendra d'éviter.

En effet, déjà le périmètre du Pays de Brest, tel qu'il a été arrêté, pose le problème d'une discontinuité territoriale entre les communautés de communes de Landerneau et de la presqu'île de Crozon. Des considérations d'ordre politique l'ont à l'évidence emporté sur un souci de cohérence de bassin de vie et d'activité.

Autre problème majeur : la loi VOYNET reconnaît aux Pays des missions et non pas des compétences, mais sans préciser les processus décisionnels ni leur légitimité. On imagine difficilement pour autant que les financements de grands projets puissent être accordés sans un avis favorable donné au niveau du Pays. Ainsi, cette structure va acquérir rapidement le pouvoir de dire quels sont les projets qui méritent d'être financés, et donc de voir le jour. C'est donc du pouvoir des communes et de leurs groupements qui risque d'être perdu au profit d'une structure décisionnelle sans légitimité.

De plus, le support logistique du Pays va entraîner la création d'une nouvelle structure administrative lourde, générant de nouveaux coûts de fonctionnement, venant s'ajouter aux trop nombreux échelons administratifs que compte déjà la France.

Mais l'irruption insuffisamment définie et préparée des Pays va amener par contre à repenser une organisation territoriale héritée pour partie du début du 19ème siècle et ne correspondant plus à la réalité du développement des territoires.

En ligne de mire le département, dont le découpage cantonal apparaît totalement obsolète et en inadéquation complète avec les nouvelles limites plus cohérentes des communautés de communes qui sont appelées à remplacer les cantons.

Ainsi, à terme, les Pays pourraient se substituer aux Conseils Généraux, et leurs représentants siéger à la Région.

Il faudra auparavant que des processus décisionnels légitimes aient été définis pour les Pays et que soient mieux cadrés leurs domaines d'intervention, l'objectif de développement durable des territoires, à l'origine de cette loi, ne devant pas être oublié, ni galvaudé.

Mais si l'avenir du Pays de Brest peut vous paraître lointain, n'oublions pas la proximité des fêtes de Noël.

Bonnes fêtes à tous.
Yves Pagès

SOMMAIRE

Page 2 : Édito
Expositions à la bibliothèque

Page 3 : Vie associative :
Seibukan Judo et Skol al Louarn

Pages 4 & 5 : Portrait
du policier municipal

Page 5 : rencontres avec
la gendarmerie et le maire
de Locmaria Plouzané

Pages 6 & 7 : Vie rurale :
présentation de la commission
extra-municipale agricole;
recensement agricole.

Pages 8 & 9 : Environnement :
Traitement des déchets

Page 10 : Vie scolaire :
le point sur la rentrée des classes 2001

Page 11 : Expression libre

Page 12 : Calendrier des fêtes

Directeur de la publication : Yves Pagès
Équipe éditoriale : Martine Dallet,
Christian Blondel, Patricia Fernagu,
Yves Du Buit, Seibukan Judo, Skol Al Louarn,
Crédit photos : Studio Claude, Plouzané
Mairie de Plouzané

Création, réalisation, impression :
CERID - 31 rue Frédéric Chopin - Brest
02 98 47 07 70

Numéro ISSN : 1 140 5279

Expositions à la bibliothèque

La bibliothèque municipale, qui vient d'être équipée de supports muraux, peut accueillir des expositions depuis la rentrée. Celles-ci essaieront d'être représentatives des différents courants artistiques et présenteront l'art sous toutes ses formes : peinture, sculpture, photographie... Les amateurs vont côtoyer les artistes confirmés.



Ainsi en septembre, Mich Mao a exposé ses sculptures sur bois et métal. En octobre, Jean-Jacques Petton et Sylvie Yourc'h ont présenté dans deux styles très différents leurs créations à partir de matériaux récupérés sur les pages.

Les artistes souhaitant exposer peuvent contacter la bibliothèque au 02 98 49 38 16 (sauf lundi)

VIE ASSOCIATIVE



LE CLUB DE JUDO DE PLOUZANÉ 1^{er} du Finistère et 3^{ème} de Bretagne

Le judo a été créé en 1882 par Maître Jigoro KANO, à partir de techniques utilisées par les SAMOURAÏ.

Plouzané a vu naître son club en 1984 dans un local préfabriqué à la Trinité Plouzané. A partir de 1992, le Judo/Jujitsu se pratique au gymnase du bourg dans une salle appropriée aux arts martiaux.

Le Judo permet aux enfants de s'exprimer pleinement dans un contexte ludique. Il canalise leur énergie et renforce leur caractère. Par une pédagogie adaptée et développée par le professeur, le judo est un des meilleurs moyens d'expression pour les enfants dès l'âge de 6 ans. Le club se repose sur la forma-

tion des jeunes qui, d'année en année, veulent améliorer leur performance dans les différents championnats.



Malgré la difficulté de se promouvoir en Bretagne face au football, au cyclisme et à la voile, le judo se développe à Plouzané grâce aux bénévoles, professeurs et sponsors qui se dévouent corps et âmes. Les effectifs en 1992 étaient de 152 licenciés dont 142 jeunes et ont progressé pour atteindre la saison dernière 250 licenciés dont 212 jeunes.

Le club de Judo de Plouzané voit sa progression se confirmer en s'associant pour la saison 2000 avec le club de Daoulas pour devenir le SEÏ BU KAN. Cette association a vu, dès la 1^{ère} année, la récompense de ses efforts concrétisée

par une 1^{ère} place dans le Finistère et une 3^{ème} place en Bretagne.

Aujourd'hui, le Club de Judo de Plouzané est devenu un pôle d'attraction parmi les judokas de la région qui viennent s'entraîner dans notre dojo. L'objectif pour cette saison 2001-2002 est le maintien au même rang dans les différents classements.

Parmi nos jeunes formés au club (diplôme d'état 1^{er} degré en poche), plusieurs ont été appelés au sein de la famille régionale du Judo pour enseigner à leur tour ce sport qui nécessite la perfection du mouvement en utilisant la force et le déséquilibre de l'adversaire.

Si le Judo se porte bien à Plouzané, le Jujitsu se développe depuis 2 ans par la venue d'une quinzaine d'ados pour s'initier à cet art martial japonais qui, codifié, a donné naissance au Judo.

Le Club de Judo réunit les passionnés en forgeant un esprit de groupe et garde toujours une porte ouverte aux nouveaux venus de tout âge.



SKOL AL LOUARN

LA DANSE BRETONNE ? 1991

Certains disent que c'est toujours la même chose, que c'est monotone.

Ils ne connaissent pas la danse bretonne, sa diversité, la richesse de sa musique, la convivialité de ses fest-noz et fest-deiz où peuvent être brassés : générations, milieux, cultures. Dans certains cas il peut y avoir communion entre musiciens, chanteurs et danseurs. Mais pour bénéficier de ces moments exceptionnels, il faut pouvoir participer, donc d'abord apprendre.

Prenant le relais du cercle celtique de Plouzané, puis des cours de danse bretonne donnés à l'Amicale Laïque et au Centre Social, SKOL AL LOUARN fut créé en 1991. Les cours de SKOL AL LOUARN se passaient au centre social de Kerallan. Un seul cours par semaine était suivi par une trentaine d'adhérents.

Les effectifs progressant, la salle initiale s'avéra trop petite et les cours furent transférés à partir de 1992 à la salle polyvalente de la Trinité, dotée d'un parquet depuis quelques années.

L'effectif actuel est de 130 personnes réparties en deux groupes de même niveau. Les cours ont lieu le Mardi soir, à 18h30 et 20h30. Tous les mois, l'ensemble des adhérents est réuni pour un mini fest-noz animé par les chanteurs et musiciens de l'association.

En dix ans, environ 130 danses et leurs variantes de basse et haute Bretagne ont été étudiées sous la direction de Michel Cariou.



2001

SKOL AL LOUARN fête son 10^{ème} anniversaire, organise le premier fest-deiz à Trémaïdic, songe à son avenir et en particulier à la formation des enfants à la danse bretonne.

Depuis septembre, un cours à leur intention est organisé le mercredi de 17h15 à 18h15 au centre social du bourg. Les enfants inscrits sont assidus et progressent vite et bien.

Faites de la danse bretonne. Outre l'intérêt d'une activité physique associant coordination des mouvements et mémorisation, vous découvrirez surtout une des nombreuses facettes de la culture bretonne !



S É C U R I T É

M. Sauget, gardien de police **municipale**

M. SAUGET, vous êtes gardien de police municipale depuis le 1er décembre 2000 à Plouzané, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis policier municipal dans cette commune depuis plus d'un an. Né à Brest il y a 31 ans, je suis marié et futur père d'un enfant. Titulaire d'un BTS d'action commerciale j'ai exercé diverses activités dans ce domaine. Puis attiré par les aspects de la communication et de la sécurité publique, j'ai décidé de passer le concours de gardien de police municipale en 1997. Ce concours est régional, en cas de succès le postulant est inscrit pour 2 ans sur une liste d'aptitude. Cette année là il y avait 1000 candidats pour 40 postes ouverts. Après mon admission à ce concours, il m'a fallu chercher un poste dans une collectivité territoriale d'accueil. La formation initiale est à la charge de cette dernière. La commune de LA Forêt-Fouesnant m'a recruté en mai 1998 et j'ai entamé en décembre une formation de policier municipal dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale à RENNES pour une durée de 6 mois. Les chargés de cours sont des cadres

de la police nationale et de la gendarmerie. Le programme est très suivi et comporte de nombreux volets (psychologie, gestion de conflit, code pénal...). Cette dernière débouche normalement au bout d'un an sur la titularisation. Dans le cadre de cette formation qui tend à se rapprocher au fil des ans de celle du policier national, j'ai suivi plusieurs stages pratiques dans les communes de Brest, Gouesnou, Plougastel, et Plouguerneau. Comme je souhaitais me rapprocher de la région brestoise, j'ai postulé à Plouzané car les critères du poste correspondaient bien à mes attentes. J'aime beaucoup ce secteur et je réside désormais dans la commune.

Pouvez vous préciser vos missions et vos domaines d'intervention ?

J'interviens dans trois domaines : public, funéraire et administratif. J'assure aussi le pavoisement des

édifices pour les cérémonies officielles, et j'agis dans des secteurs divers tels que la protection des espaces naturels et la lutte contre la pollution.

Le domaine public où j'exerce un rôle de médiation est le plus prenant car il concerne les relations avec la population. Les conflits de voisinage par exemple constituent 70% environ de mes interventions et je suis tenté de dire que j'ai plus de soucis avec les problèmes des adultes qu'avec la délinquance juvénile. Les administrés veulent être informés de leurs droits, il faut alors les conseiller et les diriger vers les administrations compétentes. Sauf pour des raisons de sécurité, le policier municipal n'a pas à intervenir dans les problèmes ou les différents d'ordre privé. Mais avec un peu de diplomatie nous arrivons à régler

4





bon nombres de litiges. Je suis chargé également du contrôle et de l'application des arrêtés municipaux, de la constatation des éventuelles infractions, du contrôle de la circulation et du stationnement des véhicules dans la commune.

Avez vous le pouvoir de verbaliser dans ces cas là?

Tout à fait, cela fait partie de mes attributions mais je préfère toujours le dialogue et la prévention avant la répression, car le Policier Municipal est avant toute chose un agent créateur de liens.

Toujours dans le cadre de mes missions, je prends en charge dans la commune les animaux errants pour les conduire à la SPA.

Quand mon emploi du temps le permet, j'assure l'ilotage (la surveillance des quartiers) et les contacts avec les riverains.

J'assure la surveillance générale du domaine public et intervins par exemple en cas de dépôt illégal d'ordures. Je suis présent au marché du mercredi, Place du Commerce, pour vérifier les pièces administratives afférentes à l'exercice de la profession. Je traite également les enquêtes de voisinage, les demandes de renseignements émanant des services sociaux, du Trésor Public etc....

Dans le domaine funéraire, j'assure essentiellement les services d'assistance aux arrivées et aux départs de corps dans la commune, le contrôle des exhumations, la surveillance des travaux effectués par les marbriers, l'ouverture et la fermeture des cimetières et l'application de leurs règlements. Enfin lors des inhumations, je veille à faire réserver les accès aux abords de l'église et du cimetière.

Voilà l'essentiel de mon travail.

Quelles sont vos relations avec la gendarmerie ?

Elles sont excellentes car les missions et les tâches sont complémentaires. Il est important de bien faire la différence entre les missions confiées au policier municipal et celles d'un gendarme. Le policier municipal possède très peu de compétences en matière de répression pénale. La tâche de ce dernier est de veiller avant tout à la bonne application des arrêtés municipaux sous l'autorité du maire.

La délinquance se traduit surtout par les dégradations de biens publics. Il faut certainement la prendre en compte mais elle n'est pas du tout comparable avec celle qui sévit dans les banlieues des grandes villes. En général les effractions de locaux ont surtout pour objectif de se procurer et consommer de l'alcool à bon compte.

Pouvez vous dresser un bilan depuis votre arrivée ?

La police municipale est avant tout une police de proximité et de contact surtout avec les "jeunes" de Plouzané. Le dialogue est important mais le compromis est quelquefois difficile entre l'accueil, la dissuasion et la discrétion. Les effets se mesurent à long terme. Par ailleurs je suis satisfait des conditions de travail et les contacts sont bons, aussi bien avec la population qu'avec les élus.

L'image du policier municipal a beaucoup changé, je dirais qu'il est un des rouages essentiels pour la bonne marche de la commune et cette fonction implique en fait beaucoup plus de devoirs que de droits.

Rencontre du 6 novembre 2001 à Locmaria-Plouzané



Mensuellement, un point sur la sécurité est établi conjointement entre les maires de Plouzané et Locmaria-Plouzané, en présence du commandant de la brigade de la gendarmerie de Plouzané et des policiers municipaux.

Dans le même esprit, un groupe de travail a été constitué afin de réfléchir, d'analyser et de proposer d'éventuelles solutions aux problèmes de sécurité qui se posent sur la commune.

Présentation de la commission extra-municipale agricole

On compte aujourd'hui à Plouzané une petite quarantaine d'exploitations agricoles, souvent méconnues par les Plouzanéens eux-mêmes. Il n'y a pas si longtemps, en 1960, on en dénombrait 230 pour 2000 habitants.

En quelques années, Plouzané et l'agriculture ont bien changé ! Changements qui, pour l'une comme pour l'autre, ne se sont pas toujours faits sans difficultés. Difficile, parfois, de préserver l'agriculture et de mener avec cohérence l'urbanisation de la commune ! Difficile aussi de faire comprendre à une population urbaine les enjeux des mutations en cours sur le monde agricole !

C'est pourtant, en résumé, la mission de la Commission Agricole. Elle est composée d'élus, d'agriculteurs et du président de l'Association Syndicale d'Adduction d'Eau de Plouzané (ASAEP). La diversité des productions, des types d'exploitations, des expériences et des opinions des agriculteurs qui la composent garantit sa représentativité vis à vis de l'ensemble des agriculteurs de la commune.

Cette commission étudie les dossiers concernant le monde agricole : le devenir des zones rurales, la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau, les nouvelles pratiques agricoles, mais également la communication à destination de l'ensemble des Plouzanéens.

Ce fut d'ailleurs le sujet de la première réunion de la nouvelle commission. Elle a permis de préparer la journée de communication organisée devant un supermarché de la commune par les agriculteurs le 29 septembre dernier. Cette action s'inscrit dans une démarche constante de la commission : favoriser toutes les initiatives qui permettront aux Plouzanéens de mieux connaître les hommes et les femmes qui façonnent notre environnement, leurs exploitations, leurs pratiques, leurs efforts pour garantir à chacun une alimentation de qualité et un environnement préservé.

6



La composition de la commission

La commission est présidée par le maire.
Ses autres membres sont :

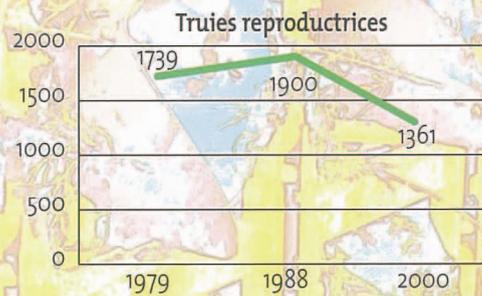
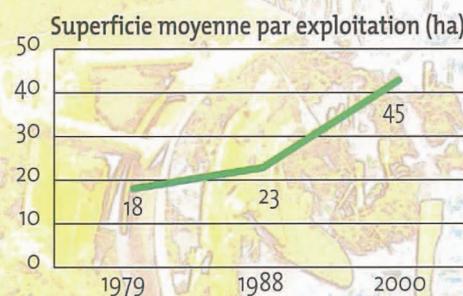
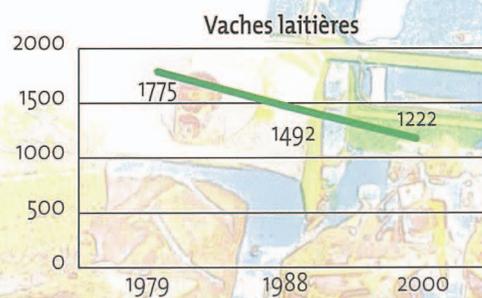
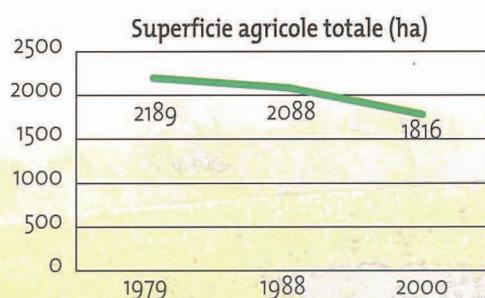
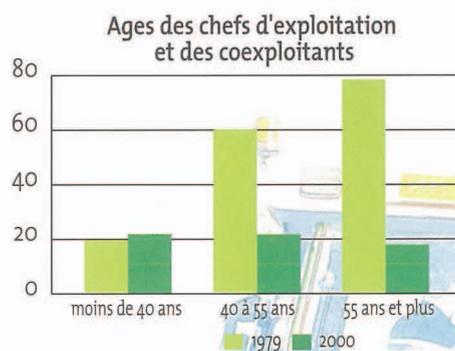
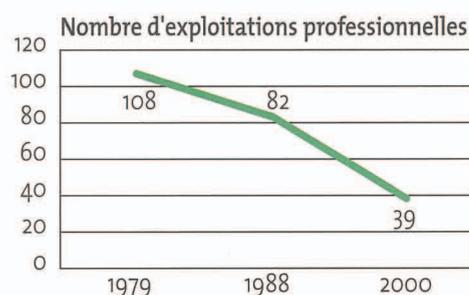
- Yves Du Buit, adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement, vice-président de la commission.
- Françoise Guéneuguès, adjointe au maire,
- Jacky Lefebvre, adjoint au maire,
- François Glérand, conseiller municipal,
- Francis Mescoff, conseiller municipal,
- Noël Trébaol, Président de l'Association Syndicale d'Adduction d'Eau de Plouzané,
- Christiane Philipot, agricultrice à Lézavarn, (Lait, Porc, Tourisme à la ferme),
- Margot Lareur, agricultrice à Feunteun-Sané, (Lait),
- Jean Bilcot, agriculteur à Kernazec (Lait, viande),
- Joseph Sallic, agriculteur à l'Hospitalou (Lait),
- Jean Petton, agriculteur à Kervaogon (Volailles, choux-fleurs)
- André Le Borgne, agriculteur à Coadenez (Lait, porc, entreprise agricole)
- Bertrand Guéneuguès, agriculteur à Quilhouarn (Lait, viande)
- Ronan Arzel, agriculteur au Coat (Lait, porc).



Recensement agricole 2000 : les premiers chiffres

Le recensement agricole effectué en moyenne tous les 10 ans permet de dresser un portrait de l'agriculture Plouzanéenne et de mesurer ses évolutions. Les premiers résultats du recensement agricole 2000 permettent d'ores et déjà de tirer quelques conclusions :

- Le nombre d'exploitations professionnelles sur la commune a très fortement chuté (- 65 % !) mais chacune s'étend désormais sur une superficie nettement plus importante : 45 ha en moyenne aujourd'hui contre 23 il y a 12 ans, soit une augmentation de 100 %.
- La disparition de ces nombreuses petites exploitations a eu pour conséquence un très net rajeunissement des exploitants : 40 % des agriculteurs Plouzanéens ont aujourd'hui moins de 40 ans !
- La surface agricole communale diminuée au profit des nouvelles zones urbanisées, même si elle représente toujours 60 % de la superficie communale.
- Parallèlement, les productions porcines et bovines ont également sensiblement diminué, le nombre de truies reproductrices chutant même de 540 unités en 6 ans.



TRIER NOS DÉCHETS : un geste qui doit se généraliser.

Que deviennent nos ordures ménagères ?

Nous en produisons de plus en plus, en moyenne un peu plus d'un kilo par jour et par habitant. Le contenu des poubelles a changé, il y a 50 ans une majorité de français vivait à la campagne. Les restes alimentaires nourrissaient généralement les animaux domestiques et ceux d'élevage. Les habitudes aussi ont changé, les emballages ne sont plus réutilisés. Par mesure d'hygiène et pour réduire la pollution, la loi de 1992 a décidé de supprimer les anciennes décharges. En 2002 elles seront toutes fermées définitivement. Mais leur fermeture ne règle pas tout car ces anciens sites doivent faire l'objet d'une surveillance pendant de nombreuses années. Actuellement les déchets ménagers sont incinérés. L'incinération n'est pas une solution parfaite car si elle fournit de l'énergie utilisable pour le chauffage et la production d'électricité, elle rejette encore dans l'atmosphère de la chaleur et du gaz carbonique. Après incinération il reste ensuite des résidus (mâchefers). Ces derniers sont acheminés vers des centres de traitement en dehors de notre département pour être ensuite utilisés dans les travaux publics. Tout cela coûte à la société.

Pourquoi trier ?

C'est nécessaire si l'on veut diminuer le volume des résidus et émettre moins de chaleur dans l'atmosphère. La collecte sélective permet de recycler une bonne partie des éléments (plastique, verre, papiers, cartons d'emballage...). Sachez que 27 bouteilles de plastique suffisent à fabriquer un pull moelleux en "polaire" ! Chaque habitant doit faire l'effort de déposer ses déchets recyclables dans les différents conteneurs mis à la disposition du public dans les déchetteries ou dans les Points Eco-propreté des quartiers.





HORAIRES D'OUVERTURE		
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI	9h30 - 12h30	
VENDREDI	fermé	
SAMEDI	9h30 - 12h30	
DIMANCHE	fermé	
	9h30 - 12h30	
	9h30 - 12h30	
		Après-midi
		HIVER
		(Octobre-Mars)
		14h00 - 18h00
		ÉTÉ
		(Avril-Septembre)
		14h00 - 19h00
		Fermé

Bien entendu cela nécessite de se déplacer, mais la collecte sélective au porte-à-porte est mise en place progressivement sur la CUB. Certains quartiers commencent à être équipés de bacs sélectifs individuels. Notre ville devrait commencer à recevoir ces premiers bacs vers 2003.

Que faire de nos déchets végétaux ?
Ils peuvent être déposés dans les déchetteries ou compostés chez soi avec des déchets alimentaires. Moyennant une participation, des composteurs individuels peuvent être approvisionnés auprès du service collecte de la CUB (02 98 34 32 10).

Les vêtements, les huiles usagées (alimentaires et de vidange), les encombrants...
La déchetterie de MESCOUEZEL possède des containers et des bacs destinés à recevoir ces déchets. Il faut savoir que les dépôts sont exclusivement réservés aux particuliers.

Les emballages spéciaux ménagers (emballages sous pression, cartouches de gaz...)
Ils peuvent être déposés dans notre ville au point KANGOUROU sur la Place du Commerce, le premier mercredi du mois de 08h30 à 12h30.

Et les piles usagées ?
Elles sont très polluantes; en effet une simple pile contient de quoi polluer 400L d'eau pendant cinquante ans. Pratiquement tous les commerçants concernés reprennent maintenant les piles usagées.

Tout cela montre que des mesures sont prises pour gérer au mieux nos poubelles, mais ce n'est qu'un début et l'effort sera long si l'on veut assurer aux générations futures un environnement le plus sain possible.



point éco-propreté

huile moteur

verre

tissu

bouteilles plastique

Le point sur la rentrée scolaire 2001

Une rentrée placée sous le signe de la sérénité ! Ainsi pourrait être qualifiée cette rentrée scolaire 2001/2002. Côté effectifs, malgré des variations selon les groupes scolaires (certains effectifs augmentent cette année, alors que d'autres baissent), une légère baisse de 48 élèves est enregistrée dans l'ensemble des écoles pré-élémentaires et élémentaires, et de 26 élèves dans les collèges. Cette diminution constante, amorcée depuis déjà quelques années, s'explique par le "vieillissement" tout à fait relatif de la population, puisque Plouzané demeure par ailleurs une commune jeune : 30,6 % de la population a moins de vingt ans, cette proportion étant de 23,6 % dans le département du Finistère. Côté enseignants, outre les mutations et les affectations consécutives aux départs en retraite, des changements sont intervenus à la direction des écoles privées et des collèges :

- Nouvelle direction à l'école Sainte Anne : madame Chevillotte succède à madame Boulic.
- Nouvelle directrice à l'école Sainte Thérèse : madame Mazé succède à son époux monsieur Mazé. Toutes deux occupent un premier poste de directrice.
- Dans les collèges, l'équipe de direction du collège Kroas Saliou est renouvelée : Madame Auffret remplace monsieur Delarbre sur le poste de Principale, et monsieur Gounaud s'est vu confier le poste de principal adjoint en remplacement de madame Couloigner. Au collège de Kérallan, pour la plus grande satisfaction de monsieur Cam, principal du collège, un poste supplémentaire de conseiller d'éducation a été créé à la rentrée. Trois personnes se partagent désormais ces deux postes : Madame Le Roux partage un poste à mi-temps avec monsieur Daniellou, et madame Impiéri occupe quant à elle un poste à temps complet.

Quelques jours après avoir effectué une visite de l'ensemble des écoles publiques et privées en compagnie de madame Guéneuguès, adjointe chargée des affaires scolaires, et de monsieur Lefebvre, adjoint aux travaux, le maire et les membres de la municipalité ont accueilli l'ensemble des enseignants à la mairie au cours de deux réceptions amicales. A leur tour, les principaux de collèges étaient invités à une réunion destinée à faire un premier bilan de la rentrée des classes.

Comme chaque année, l'été a été un moment privilégié pour entreprendre des travaux dans les écoles. Outre l'entretien courant réalisé par les services techniques (travaux de peinture, de jardinage, amélioration des bacs à sable par la pose de drains...), les principaux chantiers réalisés par des entreprises ont été la réfection de la toiture de l'école primaire de Castel Névez et la pose de verrous bloque-serrures sur les fenêtres PVC du groupe scolaire de la Trinité.

EFFECTIFS DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES (*) :

Ecole	Petite section	Moyenne section	Grande section	CLIS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Totaux Année 2001/02	Effectifs Année 2000/01
Bourg	34	23	29	-	15	31	22	21	19	194	200
Castel Névez	28	17	14	12	27	20	21	17	24	180	171
Coat Edern	44	19	23	-	24	24	22	22	20	198	189
Kroas Saliou	46	23	25	-	25	24	25	26	25	219	235
La Trinité	41	18	21	-	25	26	35	26	43	235	253
Totaux écoles publiques	193	100	112	12	116	125	125	112	131	1 026	1 048
Sainte Anne	29	25	26	-	24	24	22	26	28	204	202
Sainte Thérèse	47	35	37	-	28	27	27	32	26	259	287
Totaux écoles privées	76	60	63	-	52	51	49	58	54	463	489
Totaux écoles publiques et privées	269	160	175	12	168	176	174	170	185	1 489	1 537

Soit un total de 1 489 élèves (maternelle + primaire), contre 1 537 élèves en 2000/2001 (-48 élèves).

EFFECTIFS DES COLLÈGES (*) :

SECTION	KROAS SALIOU	KERALLAN	SAINT MICHEL	Totaux Année 2001/02	Effectifs Année 2000/01
6 ^{ème}	104	97	73	274	329
5 ^{ème}	114	119	75	308	285
4 ^{ème}	108	100	80	288	272
3 ^{ème}	104	93	61	258	268
TOTAUX	430	409	289	1 128	1154

Contact mairie :
Direction Enfance,
Jeunesse, Vie Scolaire :
Philippe Géléoc
(02.98.31.95.33)

(*) effectifs d'octobre 2001

Soit un total de 1 128 collégiens, contre 1 154 en 2000-2001 (- 26 collégiens).

Les conséquences inacceptables de la loi S.R.U.

La loi Solidarité Renouvellement Urbain prévoit que, pour les communes de plus de 3 500 habitants faisant partie d'une agglomération supérieure à 50 000 habitants comptant au moins une commune de 15 000 habitants. le nombre de logements sociaux devra être de 20 % du nombre total de logements avec rattrapage dès maintenant d'au moins 15 % tous les 3 ans du nombre de logements conventionnés manquants. Par rapport à ce quota arbitraire de 20 %, il "manque" actuellement sur Plouzané 467 logements conventionnés. Le rattrapage impose donc d'en réaliser 23 par an.

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Brest prenant en compte ces nouvelles obligations fixe un objectif de mixité sociale imposant de faire 25 % de logements sociaux dans les nouveaux lotissements. Cela signifie, qu'en 20 ans, il faudrait construire 9 340 logements sur la commune, ce qui entraînerait plus qu'un triplement de la population qui atteindrait ainsi près de 40 000 habitants en 2020 !

Cette loi, dite "GAYSSOT", du nom de son auteur, est donc totalement irréaliste et inapplicable.

Elle est aussi coercitive avec une pénalité financière de 1 000 francs par logement

social manquant et par an. Plouzané devra ainsi payer 467 000 francs en 2002. ce qui correspondrait à une augmentation de 9,2 % du taux de la taxe d'habitation !

De plus, l'application aveugle de cette loi va induire une urbanisation effrénée et démesurée entraînant d'importants besoins en terme d'infrastructures et d'équipements publics, induisant une augmentation colossale des besoins de financement.

Nous assistons à une véritable remise en cause du principe de la libre administration des collectivités locales. La commune et ses élus ne conservent aucune liberté pour mener leur politique de développement urbain, qui leur est désormais imposée. Leur pouvoir légitimé par les urnes est confisqué au profit d'une recentralisation inacceptable.

Plus encore, la loi S.R.U. est totalement inadaptée aux besoins réels de la commune en logements sociaux. La demande recensée est très inférieure à ce qui est requis et en parfait décalage avec les nouvelles obligations.

L'important accroissement du nombre de logements sur la commune contenu dans l'application de cette loi ne correspond à aucune projection de croissance démographique objective. Pour remplir beaucoup de

ces logements qui ne trouveront pas preneur sur la commune, il faudra faire venir des Brestois. Ces déplacements de population risquent de vider Brest. Surtout, la C.U.B. risque d'être désertée par une population n'acceptant pas ce type d'urbanisme au profit des premières et deuxièmes couronnes.

Cette loi est aussi inégalitaire et injuste puisqu'elle ne s'applique qu'aux communes faisant partie d'une agglomération d'au moins 50 000 habitants. Ainsi, dans le Finistère, des communes beaucoup plus grosses que Plouzané (Morlaix, Douarnenez, Concarneau, Landerneau...) échapperont à cette obligation, ce qui va créer des disparités considérables entre les communes, allant à l'encontre d'un aménagement harmonieux du territoire.

Enfin, la loi est également en contradiction avec les intentions affichées de mixité sociale qui sera moins apparente à l'échelle du territoire puisque concentrée uniquement sur certaines agglomérations.

Autre effet pervers : en ne tenant compte que des logements locatifs, cette loi se fait au détriment de l'accession sociale à la propriété dont l'avenir apparaît ainsi bien compromis !

Les élus de la majorité municipale.

Ensemble

Quelques mois se sont écoulés depuis les élections municipales, suffisamment pour que nous puissions vous dire comment nous entendons nous situer dans la fonction d'élus minoritaires.

Nous n'aurons pas systématiquement une attitude d'opposition. Par expérience, nous sommes convaincus qu'il est des circonstances où majorité et minorité doivent s'entendre pour le meilleur service aux habitants et à la commune.

Jusque là, les questions posées ont été pour la plupart d'entre elles rejetées. Nous avons

ainsi initié un schéma de référence avant le mois de mars et convié la minorité de l'époque à être représentée. Cette réflexion, majeure pour le développement de Plouzané dans les 15 à 20 ans à venir, a été interrompue.

Les conseils municipaux actuels ne sont pas des lieux d'échange, pas de débat, pas de réflexion sur le fond. Est-ce par crainte de libérer la parole d'élus qui se connaissent peu et qui pourraient se révéler turbulents ?

Pour que la vie municipale ait du sens, il faut que les élus parlent ensemble des choix

qu'ils sont amenés à faire. L'avis du maire est important mais, à lui seul, il ne suffit pas à justifier une politique. Les commissions municipales n'assouissent pas non plus notre attente.

Nous espérons que l'année 2002 nous donnera davantage de satisfaction dans l'exercice de notre mandat.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour l'année 2002.

Les élus socialistes.

La nouvelle municipalité et la démocratie

Après 9 mois de mandat, les élus d'Une Autre Gauche Pour l'Avenir de Plouzané s'interrogent sur la gestion de notre ville par la nouvelle municipalité.

Notre participation à l'action communale est-elle possible ?

Les vrais dossiers sont-ils traités dans l'intimité ? Exemple : La commission du personnel ne s'est encore jamais réunie.

Qu'en est-il de la salle de Trémaudic tant décriée par Monsieur Pagès ? Celui-ci est-il toujours d'accord pour la polyvalence de cet équipement pour la culture et le sport ?

D'autre part, est-il normal que nous soyons si peu conviés à la représentativité de la commune, que ce soit pour les réunions de

travail, d'information (C.U.B, Mairie ou intervenants extérieurs), pour les visites d'équipements ou lors des inaugurations ?

Malgré un budget catastrophique, selon bien sûr les dires du Maire, ce dernier ne s'est pas gêné pour creuser "le déficit" en octroyant des largesses aux écoles privées ainsi qu'à certaines associations, supprimant sans le moindre scrupule l'aide financière municipale à de nombreuses associations œuvrant pour la vie sociale de notre commune. A contrario pour les écoles publiques nous constatons déjà une baisse de moyens en fonctionnement et en personnel.

Avant son élection, Monsieur Pagès était le principal opposant de la zone de remblais de

Mesbiodou. Aujourd'hui qu'il est élu, l'activité de cette zone par miracle ne semble plus lui poser le moindre problème.

Le Maire semble être le seul à tout décider. Les commissions sont rares et souvent sans contenu. Les Adjoints ont-ils un pouvoir ?

Les élus d'Une Autre Gauche Pour l'Avenir de Plouzané souhaitent pouvoir assumer pleinement leur mandat, respectant ainsi le choix des électeurs qui les soutiennent, qui leur font confiance et qu'ils représentent.

**Les élus d'Une Autre Gauche Pour l'Avenir de Plouzané
Henri Le Guen, Françoise Goliès, Jean Quer**

CALENDRIER DES FÊTES

AU CENTRE CULTUREL



Vendredi 21 décembre	Ecole Municipale de Musique : Concert de Noël - 20h30
Samedi 22 décembre	Skara B : Concert - 20h30
Samedi 19 janvier	Ecole Municipale de Musique : Animations scolaires - 9h/12h
Mercredi 23 janvier	Service Animation : Peter Rinderknecht "Portofino Ballade" (marionnettes)- 15h
Dimanche 27 janvier	Ecole Municipale de Musique - Concert des Professeurs
Vendredi 1 février	Ecole Municipale de Musique : Audition - 20h00
Samedi 2 février	Troupe du Porte-Manteau ENSTB : représentation théâtrale - 20h30
Vendredi 8 février	Troupe du Porte-Manteau ENSTB : représentation théâtrale - 20h30
Samedi 9 février	Service Animation : Cie Jordi Bertran "Poèmes Visuels" (marionnettes) - 20h30
Samedi 16 février	Skara B : Concert - 20h30
Samedi 23 février	Service Animation : Coco "Nul Phare Ailleurs" (chanson) - 20h30
Mercredi 27 février	Théâtre : "Love Letters", pièce d'Albert Gurney
Vendredi 8 mars	Ecole Municipale de Musique : Animations scolaires - 14h/18h
Mercredi 13 mars	Service Animation : Cie Sucre d'Orgue "Docteur Boutantrain" (marionnettes)- 15h
Samedi 23 mars	Service Animation : P'tit Tom Cie "Statégie pour 2 jambons" (théâtre)- 20h30
Vendredi 29 mars	Ecole du Bourg - Représentation théâtrale
Samedi 30 mars	Ecole du Bourg - Représentation théâtrale
Mardi 2 avril	Ecole Ste Anne - Représentation théâtrale
Lundi 29 avril	Ecole Municipale de Musique : Audition - 20h00
Vendredi 3 mai	Ecole du Bourg - Représentation théâtrale
Samedi 4 mai	Ecole Municipale de Musique - Animations scolaires- 9h/12h
	Théâtre sur Cour - Représentation - 20h30
Dimanche 5 mai	Théâtre sur Cour - Représentation
Jeudi 9 mai	Contre-Temps - Création
Vendredi 10 mai	Contre-Temps - Création
Vendredi 31 mai	Service Animation : Spectacle Ateliers Théâtre - 20h30
Samedi 1 juin	Service Animation : Spectacle Ateliers Théâtre - 20h30
Samedi 15 juin	Ecole Municipale de Musique - Animations scolaires 9h/12h
Lundi 24 juin	Ecole Municipale de Musique : Audition - 20h00

12

À LA SALLE DE TRÉMAÏDIC



Dimanche 13 janvier	Vœux de la Municipalité		
Samedi 19 janvier	P.A.C. Foot : Loto		
Dimanche 27 janvier	Paroisse : Kig ar Farz		
Dimanche 3 février	Amicale Laïque : Concert de la Chorale Iroise		
Samedi 9 février	Les Verts : Fest Noz		
Dimanche 10 février	Amicale Laïque : Loto		
Dimanche 3 mars	Ecole Coat-Edern : Loto		
Dimanche 10 mars	Amicale Laïque : Foire aux Puces		
Samedi 16 mars	Coup de Main : Concert		
Dimanche 17 mars	Coup de Main : Brocante		
Dimanche 24 mars	Club des Aînés : Thé Dansant		
25 au 29 mars	Ty Ar Bugelig : Bourse aux vêtements		
Samedi 30 mars	Skara-B : Concert		
		02 au 04 avril	Club Féminin : Bourse aux vêtements
		Samedi 27 avril	A.L.P. : Loto
		Jeudi 9 mai	P.A.C. Foot : Challenge du Souvenir
		18 au 20 mai	O.P.E.P. : Anniversaire des jumelages
		Samedi 25 mai	Ecole Ste Thérèse : Moules-frites
		Vendredi 31 mai	Ecole de la Trinité : Spectacle
		Samedi 8 et dimanche 9 juin	Contre-Temps : Gala
		Vendredi 14 juin	Collège St Michel : spectacle
		Samedi 15 juin	Ecole de Kroas-Saliou : spectacle

AU FORT DU DELLEC

Dimanche 5 mai	Ecole Municipale de Musique & Service Animation : Harmoniades
Dimanche 2 juin	Ecole Municipale de Musique & Service Animation : Kiosque
Dimanche 16 juin	Aïkikaï : Fête du Club
Samedi 22 juin	Skol Gouren : Fête du Gouren
Dimanche 23 juin	Service Animation : Fête de la Musique



ET AUSSI...

Dimanche 24 février	Kig ar Farz de la MAPAD à la salle polyvalente de La Trinité
Dimanche 24 mars	Brocante de l'école de Castel Névez au gymnase du Bourg
Dimanche 24 mars	Raclette organisée par le collège Saint Michel au collège
Dimanche 19 mai	Association des Plaisanciers du Dellec : Fête de la Mer - Le Dellec
Samedi 22 juin	Service Animation : Fête de la Musique - Place de la Mairie